

Sujet : [INTERNET] Enquête publique pour un projet de parc éolien sur la commune de Genouillé

De : Michel BRONCARD <michel.broncard@orange.fr>

Date : 23/01/2020 16:30

Pour : EnquêtePublique17Pref. <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Monsieur le commissaire enquêteur,

Pourquoi je suis contre.

Une production électrique intermittente et aléatoire.

Le premier but de l'éolien industriel est de produire de l'électricité. Lorsqu'il n'y a pas de vent, ces machines ne fonctionnent pas. C'est particulièrement grave quand les pics de consommation se produisent en plein été lorsqu'il fait très chaud et en plein hiver lorsqu'il fait très froid. C'est au moment où la population a le plus grand besoin d'électricité que l'éolien très intermittent et aléatoire ne fonctionne pas. En revanche lorsqu'il y a trop de vent, il faut parfois arrêter les éoliennes. Lorsque les éoliennes fonctionnent, c'est souvent au moment où les besoins sont moindres, ce qui pose des problèmes de saturation du réseau et de connexion à E.D.F.

Une technique archaïque qui handicape les véritables perspectives énergétiques.

Nous vivons une époque extraordinaire de recherche et de mutation de la production d'électricité et d'énergie.

Les vrais vecteurs de production d'énergie du futur sont le solaire même si le photovoltaïque, l'hydrogène, les mers et les océans, les bio-carburants de la 3^{ème} génération, la biomasse et la méthanisation au plan local et les économies d'énergie.

Comparativement, l'éolien, même avec des machines de 150/ 180/200 m de haut, apparaît comme une technique rétrograde voire archaïque.

font
de les
promouvoir.

En revanche toutes les ressources financières qui se déversent dans l'éolien défaut à ces techniques du futur ce qui handicape la recherche qui permettrait

Les risques pour la santé du fait de machines trop proches :

Un projet de parc éolien industriel présente des risques pour la santé (bruit, infrasons, syndrome de l'éolien). Or l'Académie de Médecine recommande depuis plus de dix ans une distance minimum entre les habitations et les éoliennes (Confirmé par un rapport récent). Malgré cette réglementation, alors que la hauteur des mâts passe à 150/180 mètres et promet d'être supérieure dans un avenir proche, la réglementation française est restée la même et n'impose qu'une distance minimum de 500 mètres, bien que le principe de précaution figure dans la Constitution.

Pollution atmosphérique

En cas d'absence de vent, il faudra recourir à d'autres énergies fossiles (exemple charbon et lignite en Allemagne, gaz en Espagne) et par conséquent de la pollution.

Une pollution visuelle obsédante :

La pollution visuelle (150/180 mètres de haut soit la moitié de la tour Eiffel), les effets stroboscopiques des pâles qui tournent devant le soleil, les lumières clignotantes de jour et de nuit sont les situations décrites par les riverains de l'éolien.

Un patrimoine dégradé :

L'implantation d'éoliennes industrielles ne peut que porter atteinte au très riche patrimoine architectural, culturel et paysager de la Charente Maritime, qu'il s'agisse de sites ou monuments inscrits ou classés ou tout simplement du simple patrimoine local très abondant dans notre région.

Urbanisme :

Outre le fait que la construction d'éoliennes est incompatible avec bon nombre de P.L.U. ou de cartes communales déjà adoptées, ce serait un frein pour les constructions neuves. Dans une commune, qui voudrait construire à proximité d'une ou de plusieurs éoliennes ? Comme ce sont essentiellement les jeunes qui construisent de nouvelles maisons, cela rejaillirait sur la démographie, dans un département très rural, où la population est déjà vieillissante.

Une menace pour le tourisme :

La Charente Maritime est une terre de tourisme. C'est sa première activité économique. C'est particulièrement vrai dans le cas de notre département qui compte de nombreux gîtes et chambres d'hôtes.

Quoique prétendent les promoteurs l'implantation et, dans le futur, la prolifération de parcs éoliens qui sont des sites industriels ne pourront que porter un coup sévère à l'attrait touristique de la région. Peu de gens ont envie de passer des vacances à proximité d'éoliennes industrielles.

Des perspectives problématiques pour l'emploi :

Les éoliennes terrestres étant principalement fabriquées à l'étranger, peu d'emplois seront créés sauf pour la maintenance (télésurveillance), et ce ne seront pas des

emplois locaux (excepté peut être en sous-traitance au moment de l'installation).

La baisse de la valeur de l'immobilier :

La présence d'éoliennes à proximité d'une habitation entraînerait une dépréciation significative de l'immobilier, voire des maisons invendables. Qui voudra acheter une habitation proche des éoliennes ? Nous avons déjà observé des cas de désistement du fait du projet qui nous préoccupe.

La division du tissu social :

Avant même le commencement et la moindre réalisation, dans toutes les communes où existe un projet d'implantation d'éoliennes, on assiste à la division des populations entre les partisans et les opposants parfois au sein de la même famille.

Le propriétaire d'une maison qui ne veut pas d'éolienne et souhaite vivre tranquille peut se voir imposer un parc éolien à 500 mètres sans pouvoir s'y opposer parce qu'un voisin aura signé une promesse de bail sans égard pour lui.

Une affaire purement financière de subventions et de retours juteux sur investissements pour les promoteurs et les investisseurs :

Les opérateurs bénéficient du tarif de rachat très avantageux de 82 cts le KWh et autres avantages fiscaux. Cela devient une pure affaire financière subie par le consommateur qui payent la C.S.P.E. via leur facture d'électricité D'autre part, E.D.F a déjà annoncé qu'il faudrait financer de nouvelles lignes de transport et que les tarifs seraient augmentés. Bien que condamné par le Conseil d'Etat et la Cour Européenne de justice, ce tarif a de nouveau été adopté par décret (et à nouveau contesté par des fédérations nationales d'associations). Il fait aujourd'hui l'objet de recours contentieux auprès de l'Etat de la part de particuliers qui accusent celui-ci de leur imposer une taxe de manière illégale.

Les seuls vrais bénéficiaires de l'éolien industriel sont les promoteurs, souvent étrangers, et les investisseurs qui bénéficient de juteux retours sur investissement.

Des baux emphytéotiques qui peuvent présenter des dangers pour les propriétaires :

Des sociétés nouvellement créées de petite taille, filiales de grands groupes promettent des montants de locations très élevés aux propriétaires des terrains concernés pour qui il y a un effet d'aubaine dans le cadre de baux qui peuvent aller jusqu'à 40 ans . Or ces sociétés peuvent changer de propriétaire. Les éoliennes peuvent également se vendre. Le démantèlement des éoliennes tous les 15 à 20 ans incombera aux propriétaires en cas de défaillance de ces sociétés.

Des avantages fiscaux illusoires pour les collectivités ? :

De la même manière, les promoteurs font miroiter de réelles rentrées fiscales aux collectivités locales (I.F.E.R., Contribution Economique Territoriale) tout en oubliant de préciser que si l'immobilier chute, c'est un manque à gagner pour le département (T.P.F.) , si une maison n'est plus occupée, c'est la Taxe d'Habitation pour la commune ou la Communauté de Communes qui fera défaut et s'il n'y a plus de nouvelles constructions, c'est non seulement la Taxe d'Habitation mais également le Foncier Bâti qui ne rentreront plus dans les caisses des collectivités locales.

Scandales financiers et prises illégales d'intérêts, un fait national avéré :

Il faut rappeler tous les scandales financiers liés à l'éolien et dénoncés depuis longtemps par les fédérations d'associations et les prises illégales d'intérêts, qui donnent lieu à de lourdes condamnations au point d'émouvoir l'Agence Française Anticorruption (AFA).

Une région de l'Aunis et des Vals de Saintonge envahit par les parcs éoliens.

Ci joint le bilan des parcs en fonctionnement, en cours d'installation, en instruction, ou en projet.

Une catastrophe paysagère, environnementale et économique.

Trés cordialement

Michel Broncard

Président de l'association Vent de Contraste en Pays d'Aunis et du Pays des Vals de Saintonge

— Pièces jointes : —

Point sur les parcs éoliens en Charente Maritime 20-01-2020.docx

30 octets

20/01/2020 - Parcs éoliens en Aunis, Saintonge et Haute Saintonge

Parcs installés en fonctionnement.

- St Crépin : 6 machines (9 MW)
- Bernay Saint Martin : 8 machines (12 MW)
- Péré : 4 machines (8 MW)
- La Bénate : 6 machines (12 MW)
- Bignay – Mazeray : 5 machines (12 MW)
- Saint Mandé sur Brédoire : 6 machines (12 MW)
- Les Nouillers : 5 machines (10 MW)
- Migré : 5 machines (10 MW)
- Archingeay : 4 machines (8 MW)
- Marsais : 8 machines (20 MW)
- Saint Jean de Liversay/Ferrières : 9 machines (18MW)
- Saint Pierre de Juillers : 5 machines : (12 MW)
- Longèves : 3 machines (7MW)
- Nachamps-Courant : 7 machines (10MW)
- St Félix : 9 machines (26 MW)
- Landrais / Chambon 3 machines (9 MW) 93 machines

Parcs autorisés qui vont se construire.

- Antézant /Saint Pardoult 4 machines (18 MW)
- Chantemerle sur la soie/Torxé : 6 machines (20 MW)
- Varaize : 4 machines (12 MW)
- Villeneuve La Comtesse/ Coivert : 6 machines (12 MW)
- Villeneuve La Comtesse/ Vergné : 7 machines (12 MW)
- St Loup de Saintonge : 4 machines (12 MW) **Recours**
- La Brousse - Bagnizeau : 7 machines (21 MW) **Recours**
- Les Touches de Périgny/Gibourne : 9 machines (27 MW)
- Messac : 4 machines (12 MW) **Recours**
- Forges : 8 machines – (24 MW) **Recours**
- BernayStMartin/Breuil la Réorte/Puyrolland : 8 machines(24MW)
- Haimps/Massac : 4 machines (12 MW) 71 machines

Parcs en cours d'instruction

- Voissay : 5 machines (12 MW) (refusé) (**recours du promoteur.**)
- Nieul le Virouil-Allas Bocage : 6 machines (?MW) (**Refusé**) **recours promoteur**
- Saint Ciers – Saint Germain : 9 machines de Vibrac (? MW) (**Refusé**) **recours**
- Cherbonnières : 6 machines (10 MW) (**EP**)
- St Jean de Liversay : 5 machines (15 MW) (**EP**)
- Puy du Lac ; 8 machines (24 MW)

- Villeneuve La Comtesse/Vergné (Pré René) : 5 machines (8MW) Projet Volkswind
- Chambon – Puyravault : 12 machines (36MW) (EP)
- Les Eduts : 9 machines (25 MW) (EP)
- Varzay : 4 machines (12 MW) (EP)
- Saint Mard : 4 Machines (12 MW) (EP)
- Haimps/Massac : 4 machines (12MW) (EP)
- Cram-Chaban : 6 machines (18 MW) (EP)
- Gourvilette : 4 machines (12MW) (EP)
- Romazières/Saleignes : 8 machines (24 MW) (EP)
- Vervant/Les églises d'Argenteuil : 11 machines (33 MW) (EP)
- Genouillé : 3 machines (7MW) (EP)
- Courant : 7 machines (21MW) (EP)
- Bernay- Parancay : 2 machines (6MW) (EP)

118 machines

Parcs en projet

- Doeuil sur le Mignon : 7 machines (MW ?)
- Saint Georges du Bois : 7 machines (21MW)
- Ciré d'Aunis/Ardillères : 8 Machines (24 MW)
- Saint Germain de Marencennes : 6 machines (15MW)
- Loiré sur Nie (projet en cours) (3)
- Nuailé d'Aunis : 4 machines (en projet)
- St Georges de Longuepierre – Projet voté (4)
- Asnières le Giraud - Nantillé - Ste Même : 6/8 machines (MW)
- Anais : 6 machines (18MW)
- Nachamps : 3 machines (9MW) (agrandissement du parc existant)
- Seigné : 4 machines
- Epargnes : 5 machines projet WKN
- St Sauveur d'Aunis : 16 machines
- St Séverin sur Boutonne : 4 machines (12 MW)
- Bouhet : 3 machines
- Virson : 5 machines
- Saint Médard d'Aunis : 5 machines (? W)
- Saint Saturnin du Bois : 3 machines (12 MW)
- Montroy : 6 machines (18MW)
- Longèves : 3 machines (agrandissement du parc existant)
- La Jarne/Croix Chapeau : 3 machines 10 MW)
- St Vivien : 3 machines (10 MW)
- La Jarrie Audouin : 8 machines (20 MW) Projet Nordex
- St Gemme/ Balanzac : 5 machines (15 MW) Projet WPD
- St Georges des Coteaux : Projet ?
- Nieul Les Saintes : Projet ?

- St Médard d'Aunis : 8 machines (Saméole) (24 MW)
- St Médard d'Aunis/Ste Soulle : 8 machines (24 MW) (Eolise)
- La Jarrie/Puyvineux : 3 machines(Eolise)
- Andilly : projet Valorem : 5 machines
- Estuaire de la Gironde : 40 machines (environ) **219 Machines**
(environ)

Total : 501 éoliennes

